

Les visites à la maternité

À compter du 16 septembre 2024



Parce que nous veillons à la création d'un cocon familial pour construire le lien avec le nouveau-né et au repos de la maman et du bébé,

Les visites sont dorénavant réservées au papa ou coparent et à la fratrie*

✓ **24h/24 pour le papa ou coparent**
muni d'un badge d'accès.

La présence du papa ou coparent est possible 24h/24.

✓ **De 16h à 20h pour la fratrie**
accompagnée du papa ou coparent.

** sauf exception validée par le service*

Obtention du badge



- En semaine de 8h30 à 17h : au service des admissions
- Le week-end et jours fériés de 10h à 18h : à l'accueil du bâtiment E. Bourgeois

Pour obtenir le badge d'accès, vous trouverez ci-dessous les documents à fournir :



Le formulaire "Autorisation d'accès du papa / coparent" à remplir par la maman.
Ce document lui sera remis lors de son arrivée en service de suites de couches.



Le formulaire "Détenion d'un badge d'accès" à remplir par le papa / coparent accompagné de sa pièce d'identité ainsi que le formulaire "Autorisation d'accès du papa / coparent".
Ce document vous sera remis par le services des admissions ou à l'accueil.



Le badge devra être restitué à la fin du séjour. La non-restitution du badge vous sera facturée 35 €.

Pour tout renseignement complémentaire,
l'agent d'accueil présent au sein du bâtiment Elisabeth Bourgeois
se tient à votre disposition.



**HÔPITAL
SIMONE VEIL**
GROUPEMENT HOSPITALIER
EAUBONNE-MONTMORENCY